



Bulletin de liaison de la **Fraternité du "Bon Larron"**

Responsable de la Publication : Père Yves Aubry

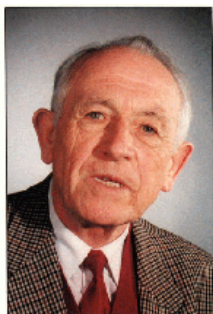
N° 7 Décembre 1998

4, rue du Pont des Murgers - 78610 Auffargis -

Tél: 01 34 84 13 08 - FAX: 01 34 84 96 08

« *Le roseau ployé, il ne le brisera pas* » (Isaïe 42,3)

Editorial



Citant Actes 4,12, lors de la journée missionnaire, Jean Paul II disait : "**En dehors du Christ il n'y a pas d'autre nom donné aux hommes par lequel nous devons être sauvés.**" C'est pourquoi en chaque lieu de vie y compris et surtout en prison, où la densité de détresse est énorme, les

chrétiens ont le devoir d'aider les personnes à se tourner vers le Sauveur : le seul être capable de pénétrer notre misère de son amour, de sa tendresse, et de nous remettre debout dans la confiance. Le Christ n'a t il pas dit : "*Je vous donne ma paix, n'ayez pas peur, j'ai vaincu le mal, venez à moi vous tous qui ployez sous le fardeau.....*"

Nous avons constaté des centaines et des centaines de fois qu'en prison la rencontre avec le Christ ressuscité, métamorphose un homme écrasé et détruit. Sa détresse devient tout d'un coup pénétrée d'une lumière inconnue jusqu'alors : celle du Ressuscité qui illumine sa nuit, lui redonne confiance, espérance, paix, joie. Lui, le rejeté de tous, sent un amour étonnant pénétrer au plus profond de lui-même et l'arracher à sa désespérance; Amour qui lui fait faire l'expérience de la vérité. Tout ce qu'il a vécu au tribunal et en prison lui ont montré qu'il est un être méprisable. Mais voilà qu'avec cette lumière qui l'envahit, il fait l'expérience de l'amour, un amour qui ne le juge pas méprisable mais l'envahit de sa tendresse. Il n'est plus l'être méprisable, qu'on a enfermé pour qu'il ne vienne pas contaminer le monde des gens normaux et estimables.

Il y a au moins une personne qui l'aime, son Dieu. Le Dieu de vérité vient de pénétrer en lui et lui a rendu, sa dignité, lui le détenu méprisé. Le Seigneur ne nous a t il pas dit : "Vous connaîtrez la Vérité et la Vérité vous rendra libre." Au sein de la prison, maintenant il est libre quant au mépris de lui même, quant à l'angoisse, quant au remords qui enferme sur soi et paralyse. Pardonné, il peut maintenant se laisser envahir par l'amour de son Dieu, qu'il expérimente comme une réalité chaleureuse.

Il sait maintenant que nul autre que le Christ n'aurait pu le libérer ainsi, lui donner cette paix, cette joie au fond de la prison.

C'est cela la Bonne Nouvelle que le Christ envoyé par le Père, est venu apporter et qu'il continue de répandre dans le coeur des détenus et des hommes.

"Il m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux pauvres, et aux captifs la délivrance." **Mais aucun homme ne pourra se tourner vers le Christ s'il n'en a entendu parler. C'est pour cela que tout homme quel qu'il soit a le droit de le connaître; il y va de son destin éternel!** nous disait Jean Paul II.

En effet celui qui a découvert ce Christ, continue de se tourner vers lui et de lui parler dans la confiance. Comme l'écrivit St. Paul : "*Quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé*" (Rom. 10, 13). Donc écrit Jean Paul II, la consigne du Maître aux siens avant de retourner au Père a été : "*Allez faites des disciples*" (Mt. 28,19); "*Annoncez la Bonne Nouvelle, celui qui croira et sera baptisé sera sauvé.*" (Mc 16,16) et le pape continue : le chrétien face à tous ceux qui tout en étant aimés du Père "n'ont pas reçu la Bonne Nouvelle" ne peut manquer de ressentir dans sa propre conscience le cri qui secoue l'apôtre Paul et l'amène à s'écrier : "**Malheur à moi si je ne n'annonçais pas l'évangile.**" (1 Cor. 9,16). En effet chacun est responsable de la façon dont il annonce. Le Pape enchaîne: "Ne vous laissez pas effrayer, n'ayez pas peur... vous n'êtes pas seuls." Le Christ n'a t il pas dit : "*Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde*". (Mt. 18,20).

Pour finir la mission reste l'oeuvre de l'Esprit Saint, qui permet que l'évangile prenne corps dans les consciences, dans les coeurs humains et dans l'histoire.

Ces paroles sont pour nous tous chrétiens ou membres du Bon Larron. Croyons fermement que l'Esprit Saint est sur notre Fraternité et sur chacun de nous, qu'il envoie comme le Père l'a envoyé lui même "*annoncer aux captifs la délivrance*" (Jn 4,18). C'est le voeu que je formule en cette fin d'année pour chacun d'entre nous et pour notre Fraternité.

Y.Aubry

Week-end du 7 et 8 Novembre à Versailles

Voici quelques échos de ces deux journées, qui ne seront jamais qu'un reflet de ce que les participants ont ressenti au fond de leur coeur.

Il est impossible dans le cadre de ce bulletin de rapporter l'ensemble des témoignages qui ont été dits au cours de ce week-end. Aussi nous nous limiterons à quelques uns, non parce qu'ils sont plus intéressants que les autres, mais en raison de l'éclairage qu'ils donnent et donc de l'ouverture qu'ils peuvent nous apporter.

Une visiteuse témoigne

Joëlle est visiteuse depuis 10 ans et cela ne l'empêche pas à chaque visite de remettre sa confiance en Dieu.

Ainsi un matin sachant qu'au dire de la psychologue le détenu qu'elle va visiter est un cas des plus difficiles, elle choisit de remettre au Seigneur, plus encore que les autres jours son désir d'évangéliser. Se demandant comment faire et voulant trouver la clef en elle même, *elle réalise alors que la clef est en Dieu.*

Après une prière à l'Esprit Saint, elle débute sa visite de façon très directe : " Patrice, je viens te voir de la part du Seigneur, quoique tu aies fait, il y a un lieu en toi qui est indestructible". Patrice perd sa superbe et se met à pleurer, "jamais personne ne m'a parlé ainsi". Une fois encore cette annonce marque la conversion : arrêt des tranquillisants, de la boisson, découverte de l'Esprit d'Amour. Et surtout Patrice en vient à se confesser, à demander pardon, à communier. Même s'il lui arrive de rechuter il n'est plus jamais rentré dans la

désespérance. *Que serait il devenu si Joëlle n'avait pas eu la foi pour lui annoncer que quelqu'un l'aimait? "Quelle est notre audace dans l'annonce de la foi?"*.

Anna et l'action du Seigneur dans sa vie.

Aussi loin que sa mémoire remonte **Anna** n'a connu que la drogue, la clochardisation, le vol pour manger, et même le placement à l'âge de 10 ans. Classée débile, elle se révolte, s'enfuit et se retrouve à la rue. Un premier mariage et la naissance d'un enfant n'arrangent rien.

Ce n'est qu'après son divorce qu'elle promet à Dieu de modifier sa conduite, s'il lui trouve une place. Elle trouve cette place dans un centre social, place qu'elle a toujours! Cependant il faudra encore un long chemin et un deuxième divorce pour qu'elle éprouve le besoin de donner sa vie à ses frères les plus démunis et de ne baisser les bras que pour remettre totalement sa vie à Dieu!

Nous avons eu la joie de recevoir parmi nous Ivan Sotirov, représentant de la Fraternité Internationale des Prisons (F.I.P.) pour l'Europe tout au long de ce week-end. Il venait pour prendre contact avec le Bon Larron et porter à d'autres pays les diverses expériences que nous avons vécues. Il nous a demandé de porter dans la prière la prochaine réunion plénière de la F.I.P. qui aura lieu en Septembre 1999 à Sofia (Bulgarie). Le Bon Larron participera comme il l'a toujours fait à cette assemblée plénière.

Michel Barnérias

"Le Bon Larron" Association Privée de Fidèles

Le 8 Septembre 1998 en la fête de la nativité de la Vierge Marie, Monseigneur J.C. Thomas évêque de Versailles a signé les statuts de l'association privée de fidèles "Le Bon Larron". Depuis longtemps nous portions ce projet dans notre coeur et dans nos prières. Nous pensions que c' était le moyen de faire prendre conscience à tous les membres de l'importance de notre mission en s'engageant dans l'évangélisation des détenus d'une manière encore plus active par la prière, le courrier, les visites.

Il était aussi important d'être reconnu par l'autorité de l'Eglise pour que la continuité de l'oeuvre soit assurée. Enfin il était essentiel que cette reconnaissance donne à chacun d'entre nous l'assurance que sa mission est une mission d'Eglise

qui doit être exercée avec toute l'autorité que l'Eglise reconnaît en pareil cas.

Vous pourrez lire dans ce bulletin un extrait des statuts qui sont les plus importants. Vous y lirez notre volonté de coopération avec l'aumônerie des prisons.

En effet l'aumônerie représente l'aspect officiel de l'église dans la prison. Dans une paroisse il existe plusieurs mouvements de sensibilités différentes qui communient tous ensemble lors de la messe du dimanche. De même, en ce qui concerne la prison il peut y avoir différents mouvements d'église avec leur sensibilité propre, la responsabilité d'ensemble revenant à l'aumônerie.

Je vous engage à lire attentivement ces articles pour envisager la manière dont vous pourriez devenir membre actif, participant à l'évangélisation des détenus.

Yves Aubry

Témoignages

Dans chaque numéro vous trouverez à cette place, un témoignage venant du Bon Larron. Chacun d'eux n'est il pas pour nous une lumière?

"Je m'appelle Jean Pierre. Aussi loin que je remonte j'ai souvenir d'une quête perpétuelle pour le plaisir, qui était une façon de me libérer de mes angoisses. Ce fut d'abord l'alcool, puis la cocaïne. L'héroïne m'a vite dégoutté, et bien sûr le sexe." Avec une telle vie pas étonnant qu'à 18 ans je n'aie plus eu de dents! Rien ne semblait pouvoir me satisfaire. Dans ces conditions j'en viens même à haïr mes parents et moi-même. Bien que converti par les "Hommes du plein évangile", ce n'était pas suffisant pour arrêter l'alcool et le reste. Ce fût aux "Alcooliques Anonymes" (A.A.) que j'entendis la première parole d'espoir : "On t'aimera jusqu'à ce que tu t'aimes." Malgré cela, je restais impuissant devant mes dépendances.

Finalement j'ai réalisé que les A.A. venaient me chercher là où j'étais, tel Jésus qui allait à la rencontre des gens au bord de la route : les clochards, les boiteux, les malades. Jésus n'a pas dit : "**Aimez moi, il a dit aimez vous.**" .Pour moi être chrétien tous les jours, c'est donner dans le métro à celui qui me dégoûte le plus; c'est aimer dans ma famille celui avec qui je partage le moins d'affinités; c'est toucher celui qui me déteste. Je sais qu'il me faut faire preuve d'humilité car je suis orgueilleux et si "un levier permet de soulever de grands poids, il faut d'abord l'abaisser pour élever". Jésus Christ nous aime parce que nous n'avons rien à vendre et que nous n'avons qu'à donner". Comme certains ont eu de la patience avec moi, il me faut de la patience pour accueillir l'autre et continuer de croire en lui. Ma conclusion pourrait être : "**Nous avons tous du mal à aimer, et la communion doit nous rendre amoureux**".

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Cette A.G.E. devait ratifier les nouveaux statuts, loi de 1901, de l'association le Bon Larron créée en 1990 pour les rendre conformes aux statuts de l'association privée de fidèles tels qu'ils ont été signés par Mgr. J.C. Thomas, évêque de Versailles. Afin de simplifier la gestion administrative (n'avoir qu'une seule assemblée générale, une seule cotisation etc...), éviter les sources éventuelles de conflits il importait que les statuts de ces deux associations soient identiques Parmi les questions posées, la principale portait sur l'oecuménisme et il a été bien précisé comme vous pourrez le lire ci-dessous que nous avons toujours fait référence à l'évangile et aux églises chrétiennes en ce qui

concernait la mission : annonce de la parole, et évangélisation.

Le quota de la moitié des membres de l'association a été atteint et les nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité.

Ils ont été déposés à la sous-préfecture de Rambouillet.

Vous trouverez ci dessous copie des articles 1,2 et 3. Les autres articles définissent le fonctionnement de l'association. Ils sont proches des anciens statuts et sont classiques dans toute gestion d'association. Ceux qui désireraient recevoir copie de ces statuts en feront la demande à Auffargis en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse.

Article 1:

Sous la dénomination la" Fraternité du Bon Larron" est créée une association entre toutes les personnes physiques ayant adhéré aux présents statuts.

Ces statuts font référence tant aux articles 1er et suivants de la loi du 1er Juillet 1901 qu'aux articles du code de droit canonique de 1983, 298 à 311 et 321 à 326.

Elle a son siège social 4, rue du Pont des murgers 78610 Auffargis.

La durée de l'association est illimitée.

Article 2 :

L'association a pour objet :

1.) de participer pour sa part à la mission des Eglises chrétiennes spécialement vis à vis des détenus, croyants ou incroyants, en accord avec la parole du Christ : "Il m'a envoyé proclamer aux captifs la libération"(Lc 4-18). Mission précisée par Paul dans la 2° épître à Timothée 4 " Proclamer la Parole à temps et à contretemps".

◆ Vis à vis des détenus :

- * durant la détention d'apporter aux détenus des prisons et à leur famille
 - une proposition aimante de la foi dans le respect de leur liberté.
 - une aide efficace sur tous les terrains possibles d'ordres humain et spirituel en lien avec les autres initiatives d'aide aux détenus
- * à leur libération
 - un accompagnement d'ordres humain et spirituel pour les aider à prendre ou reprendre place dans l'Eglise et dans la Société.

◆ Vis à vis des Eglises chrétiennes :

- * de susciter et de favoriser l'intérêt de tous les chrétiens pour les détenus (conférences, articles journaux, livres, émissions, cassettes, intentions de prières lors des messes paroissiales...)
- * de leur proposer de participer à telle ou telle activité ou initiative du Bon Larron ou de s'y engager comme membre car "la moisson est abondante".

2.) de prendre part à l'amélioration des systèmes et institutions judiciaires et pénitentiaires pour les rendre plus conformes aux principes de justice et de droiture enseignés par l'Évangile

Ces actions se feront dans un souci de coopération avec les aumôneries des prisons et dans le respect de leurs missions.

Cette mission d'évangélisation et de reconstruction ne pourra être menée que par des chrétiens vivant intensément et profondément de la foi. Ils la révéleront et la proposeront à leurs frères et soeurs détenus ainsi qu'à leurs familles.

Aussi la Fraternité veillera à aider ses membres à resserrer leur lien avec le Christ miséricordieux en leur rappelant que la participation fidèle à la célébration eucharistique en est la source essentielle. Elle les aide alors à exercer leur mission sous la mouvance de l'Esprit. Ainsi vécue cette mission deviendra source de leur sainteté, les faisant devenir de plus en plus "icônes de Miséricorde".

Ils se rappelleront que si leur action même vécue sous la mouvance de l'Esprit est une prière authentique, elle ne remplace pas les actes de prière personnelle ou en groupe.

Article 3 :

L'Association comporte des membres : adhérents, actifs et de droit.

Les membres adhérents sont ceux qui soutiennent l'association par leurs dons en payant notamment une cotisation.

Les membres actifs sont des baptisés : laïcs, prêtres ou religieux qui adhèrent aux buts de l'association tels que définis dans la charte et s'engagent en particulier, à :

- prier pour les détenus et la mission de la Fraternité du "Bon Larron"
- avoir un service effectif vis à vis des détenus ou de la Fraternité.

Les membres de droit sont : l'évêque catholique de Versailles ou son délégué, et l'aumônier général catholique des prisons ou son délégué.

Un membre peut, en même temps, être adhérent et actif.

Une date à retenir :



En Janvier sortira aux Editions Fayard le nouveau livre du Père Y.Aubry : "**Prisons, terre de Métamorphose**" préfacé par Mgr. Defois, archevêque de Lille, qui fut un temps évêque responsable des prisons. Nous aurons l'occasion de vous le présenter dans un prochain bulletin.

Notez d'ores et déjà que le prochain week-end national du Bon Larron aura lieu **le Samedi 27 et Dimanche 28 Mars 1999** au Lycée Blanche de Castille au Chesnay près de Versailles.

Venez nombreux en invitant amis et connaissances.

Nous serons heureux de partager les témoignages et grandir dans notre foi.